



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs – Canton de Besançon 1

Commune de **DANNEMARIE SUR CRETE**

ANNÉE 2023

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre à vingt heures,**

les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (15 membres en exercice) se sont réunis, après convocation en date du 6 novembre 2023, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

**Convoqués :** Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER – Adeline ALVES-COUTHINO - Pascal BILON - Benoit COELO – Estelle ECARNOT - Marie-Thérèse FIGUET – Vincent LEGUYON – Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS- Camille RUAULT

M. Sébastien PERRIN a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

**12 Présents :**

Mmes et MM Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG - Jean-Luc BARBIER- Benoit COELO - Marie-Thérèse FIGUET - Grégory PAUL - Mathilde COURTOIS – Delphine DOMBRET – Adeline ALVES COUTHINHO – Pascal BILON

**1 Procuration :**

Camille RUAULT a donné procuration à Delphine DOMBRET

**2 Absents :**

Estelle ECARNOT - Vincent LEGUYON

**Nombre de votants :** 13

**Préambule**

- Contrôle du quorum : 12
- Désignation du secrétaire de séance : Pascal BILON

**DÉLIBÉRATION 2023-26 :** Demande de portage foncier a l'EPF

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est prévu par la Commune de solliciter l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC pour un portage foncier en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées AB 0134, situées rue des CHANETS à Dannemarie sur Crête, relative à l'opération 1040 « Acquisition d'un domaine - centre ancien du village ».

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Etablissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquiescer, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Dannemarie sur Crête ; ou à tout opérateur désigné par elle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC,
- D'autoriser Monsieur le Maire, Sébastien PERRIN, à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

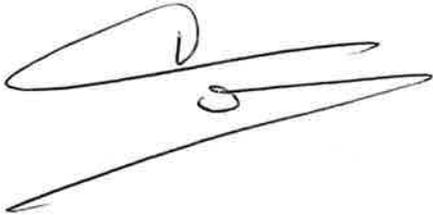
DÉBAT ET VOTE

AUCUNE REMARQUE N'EST FORMULÉE

par 13 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Le secrétaire de séance

Le 13/11/2023



Le maire, Sébastien PERRIN

Le 13/11/2023

